

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1909)
Heft: 3

Artikel: Rapport de la commission de la fête d'été
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

claire nécessaire une revision des Statuts. Cependant il attire l'attention de l'Assemblée sur les inconséquences du régime que l'on propose d'appliquer jusqu'au moment de cette revision.

L'Assemblée décide de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance, les décisions à prendre concernant cette affaire.

Questions à traiter au Congrès de 1910.

Le Comité Central, d'un tout autre avis que la S. P. G., a fixé son choix sur les questions suivantes :

1° Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux.

2° L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire.

La nomination de nos rapporteurs dépendant de la solution donnée à notre différend avec la Romande, ce sujet est renvoyé à une séance ultérieure.

2° Election d'un Vice-Président.

L'Assemblée reconnaissant les grands services rendus pendant 10 ans par M. Charvoz, trésorier, le nomme à l'unanimité, vice-président de la Société.

L'élection d'un nouveau trésorier aura lieu dans la prochaine séance.

3° Rapport de la commission de la fête d'été.

L'Assemblée approuve le rapport présenté par M. Berger, au nom de la Commission.

La date fixée est le 24 juin, le but choisi Hermance et le prix de la carte 3 fr. 50, avec un subside d'un franc aux sociétaires.

Le Comité engage les membres à assister nombreux à cette fête dont le programme est des plus attrayants.

4° Nomination de la commission de soirée.

La Commission de l'an dernier est réélue; en font partie M^{lles} Brochu, Neydeck et Valencien; MM. Berger, Valencien, Ludwig et Charvoz.

Diverses recommandations sont faites à la Commission, notamment en ce qui concerne la vente des cartes.